

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge**DÉPOSÉ AU GREFFE LE****09 DEC. 2025****TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT - DIVISION TOURNAI****N° d'entreprise : 0878 369 741****Nom****(en entier) : RÉGIE FONCIÈRE DE COMINES-WARNETON****(en abrégé) :****Forme légale : RÉGIE COMMUNALE AUTONOME****Adresse complète du siège : PLACE SAINTE-ANNE 21, 7780 COMINES-WARNETON****Objet de l'acte : PUBLICATION : DÉSIGNATION DE 5 REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION - DÉSIGNATION DES 4 MEMBRES NON
ISSUS DU CONSEIL COMMUNAL - DÉSIGNATION DES 2 MEMBRES ISSUS
DU CONSEIL COMMUNAL AU COLLÈGE DES COMMISSAIRES****EXTRAITS DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE COMINES-
WARNETON****Séance du 20.02.2025****PRÉSENTS :****Mme Alice LEEUWERCK, Bourgmestre-Présidente ;****MM. Philippe MOUTON, Jean-Jacques PIETERS, David KYRIAKIDIS, Mmes Marie-Eve DESBUQUOIT et
Chantal BERTOUILLE, Échevins ;****MM. Frédéric HALLEZ, Pascal HEYTE, Didier SOETE, Mmes Myriam LIPPINOIS, Charlotte GRUSON,
Sylvie DEMEERSSEMAN, MM. Joël LINDEBOOM, Jean-Baptiste RAMON, Augustin DURNEZ, Vincent
BATAILLE, Mme Johanna MOENECLAËY, M. David WERQUIN, Mme Virginie BAELEN, MM. Xavier
VERSCHAEVE, Eric DEVOS, Louis VANDAMME, Mmes Florence LAMOOT, Florence DEKIMPE et Chantal
VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE, Conseillers Communaux ;****M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.****38e objet : Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Désignation de 5 représentants de la
Ville au Conseil d'Administration. Décision.****LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique ;****Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, en particulier les articles L
1231-4 et suivants ;****Vu le décret du Parlement Wallon du 29.03.2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics
au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ;****Vu les dispositions de la Nouvelle Loi Communale ;****Vu les dispositions de la circulaire du 10.10.2024 de Monsieur François DESQUESNES,
Vice-Président et Ministre Wallon du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux,**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

relative à l'installation des nouveaux organes dans les Intercommunales, les régies autonomes, les associations de projets, les A.S.B.L. et les associations chapitre XII, en particulier le point 2.1. ;

Vu sa délibération du 21.12.2001 (18ème objet) relative à la création d'une Régie Communale Autonome dénommée « Régie Foncière » ;

Vu les statuts de la Régie Foncière et ses modifications ;

Attendu que l'article 20 desdits statuts stipule que le Conseil d'Administration de la Régie Foncière est composé de 9 membres dont 5 sont issus du Conseil Communal ;

Attendu que tous les mandats exercés au sein de la Régie Foncière ont une durée égale à la législature communale, à l'exception de celui du commissaire-réviseur d'une durée de 3 ans ;

Considérant que suite aux élections communales du 13.10.2024, il convient de procéder à la désignation de cinq représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Régie Foncière ;

Considérant que dans le cadre de ces désignations, la qualité de Bourgmestre, d'Échevin ou de Conseiller Communal est requise et que la clé d'Hondt suivant clivage majorité/opposition est d'application ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins ;

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1. – De désigner les personnes suivantes en qualité de représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Régie Foncière :

Prénom et Nom	Parti politique
Augustin DURNEZ	ENSEMBLE-ECOLO-M.C.I.
Joël LINDEBOOM	ENSEMBLE-ECOLO-M.C.I.
Alice LEEUWERCK	ENSEMBLE-ECOLO-M.C.I.
Pascal HEYTE	ACTION
David WERQUIN	HORIZON

Art. 2. – D'envoyer la présente décision en simple exemplaire :

- à Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut, en triple exemplaire ;
- aux représentants susmentionnés, en simple expédition ;
- à Monsieur Grégory DI MICHELE, agent communal en charge de la Régie Foncière.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire,
(s) C. VANYSACKER.

La Présidente,
(s) A. LEEUWERCK.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur Général,
Cédric VANYSACKER.

La Bourgmestre,
Alice LEEUWERCK.

Séance du 24.04.2025

PRÉSENTS :

Mme Alice LEEUWERCK, Bourgmestre-Présidente ;
MM. Philippe MOUTON, Jean-Jacques PIETERS, David KYRIAKIDIS, Mmes Marie-Eve DESBUQUOIT et Chantal BERTOUILLE, Échevins ;
MM. Frédéric HALLEZ, Pascal HEYTE, Didier SOETE, Mmes Myriam LIPPINOIS, Charlotte GRUSON, Sylvie DEMEERSEMAN, MM. Joël LINDEBOOM, Jean-Baptiste RAMON, Augustin DURNEZ, Vincent BATAILLE, Mme Johanna MOENECLAËY, M. David WERQUIN, Mme Virginie BAELEN, MM. Xavier VERSCHAEVE, Eric DEVOS, Louis VANDAMME, Mmes Florence LAMOOT, Florence DEKIMPE et Chantal VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE, Conseillers Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

40e objet : Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Conseil d'Administration. Désignation des 4 membres non issus du Conseil Communal. Décision.

LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant à huis clos ;

Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, en particulier les articles L 1231-4 et suivants ;

Vu le décret du Parlement Wallon du 29.03.2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ;

Vu les dispositions de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu sa délibération du 21.12.2001 (18ème objet) relative à la création d'une régie communale autonome dénommée « Régie Foncière » ;

Vu les statuts de la Régie approuvés par la présente assemblée en sa séance du 21.12.2001 (18ème objet a) ;

Attendu qu'en date du 20.03.2002, Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut ne s'est pas opposé à l'exécution de ces délibérations par lettre référencée E0330/54010/COM/02.2/Pat/md ;

Vu les modifications statutaires approuvées par la présente assemblée en ses séances des 26.04.2011 (16ème objet), 25.03.2013 (16ème objet) et 22.06.2018 (7ème objet) ;

Attendu qu'en date du 14.06.2011 et du 17.04.2013, Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut ne s'est pas opposé à l'exécution de ces délibérations par lettres référencées O50004/54010/TG40/2011.4332 et O50004/54010/TG40/2013/00523/Pat/BP ;

Attendu que la décision du 22.06.2018 a été admise à sortir ses effets par l'autorité de tutelle par expiration des délais ;

Attendu que tous les mandats exercés au sein de la Régie Foncière ont une durée égale à la législature communale, à l'exception de celui du commissaire-réviseur d'une durée de 3 ans ;

Attendu que tous les mandats au sein de la Régie Foncière sont exercés à titre gratuit, à l'exception de celui de commissaire-réviseur ;

Vu les élections communales du 13.10.2024 ;

Attendu que l'article 20 desdits statuts stipule que le Conseil d'Administration de la Régie Foncière est composé de 9 membres dont 5 sont issus du Conseil Communal et 4 non issus de cette assemblée ;

Vu sa délibération Du 20.02.2025 (38ème objet) relatif à la désignation de 5 membres issus du Conseil Communal représentant la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Régie Foncière ;

Attendu qu'il convient de désigner 4 autres membres pour compléter celui-ci ;

Attendu que les administrateurs privés sont choisis via un appel public à candidatures ;

Vu l'appel public publié sur les canaux de diffusion habituels de l'Administration (site internet de la Ville et page Facebook) et affiché aux valves des Hôtels de Ville de Comines, Warneton et Ploegsteert ;

Attendu que la date limite de dépôt de candidature était fixée au 07.03.2025 ;

Attendu que 5 candidatures ont été introduites dans les délais requis ;

Attendu que les candidatures devaient être motivées ;

Attendu que les candidats sont les suivants :

Nom - Prénom	Motivation(s)
--------------	---------------

BONTE Bernard
syndicat agricole F.W.A

- * agriculteur et président de la section locale de Comines-Warneton du
- * membre de la Fabrique d'Eglise de Bas-Warneton et de la CCATM de
- * intéressé par la gestion du patrimoine foncier et immobilier de la
- * présent lors des premières réunions de la Régie Foncière, à la création

Comines-Warneton
commune
du musée Plugstreet « 14-18 experience »

CHARLETS Jean-Philippe
général

- * attire pour le patrimoine et soucieux de sa bonne gestion dans l'intérêt
- * bagage diversifié : formations en sciences politiques (avec une attention
- * compétences spécifiques développées à travers l'expérience

particulière pour la sociologie et l'histoire) et en communication d'entreprises
professionnelle : interculturalité, multilinguisme, digitalisation et interactions dans le monde des grandes
entreprises
peut être un atout pour notre ville

- * convaincu que connaître et partager ce qui se fait différemment ailleurs
- * prêt à s'investir pleinement

DEBRUYNE Alain
14-18 experience »

- * Secrétaire-trésorier du Comité du Mémorial de Ploegsteert
- * se sent concerné par la défense du Centre d'Interprétation Plugstreet «
- * son implication dans la vie de la commune peut être un atout

DEMUYSÈRE Joseph

- * souhaite contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global
- * souhaite renforcer l'attractivité et créer un vecteur de développement

cohérent pour valoriser, enrichir sans dénaturer et pérenniser le Centre d'Interprétation et le site Plugstreet
communautaire grâce notamment à des synergies renforcées avec d'autres acteurs, public et privés de
Comines-Warneton et d'ailleurs
autofinancement de l'infrastructure

- * souhaite aboutir à une meilleure fréquentation et un meilleur
- * souhaite collaborer à la gestion et à la restructuration du patrimoine
- * souhaite faire de la Régie Foncière le moteur d'un développement

privé, immobilier et foncier de la Ville
territorial proactif et durable permettant à la Ville de récupérer les plus-values apportées par des plans
d'aménagement (notamment le SOL)
handicap)

- * expérience d'architecte (à la retraite), employeur, urbaniste
- * engagé dans la vie associative de la Ville (CADEC, CCATM, secteur du

HILLEWAERE Patrick

- * boulanger-gérant à Warneton
- * expérience significative
- * soucieux de contribuer au développement économique et commercial de
- * souhaite échanger sur les activités ainsi que sur d'éventuelles

la Ville
collaborations ou projets en lien avec le développement

Attendu que cette désignation a lieu conformément aux articles L 1122-26 à L 1122-28 du Code de la
Démocratie Locale et de la Décentralisation et aux dispositions spécifiques prises dans le règlement d'ordre
intérieur du Conseil Communal ;

Attendu que 25 membres ont pris part au scrutin ;

Attendu qu'il résulte du dépouillement que :

- 25 bulletins ont été retrouvés dans l'urne ;
- Monsieur Bernard BONTE a obtenu 13 voix ;
- Monsieur Jean-Philippe CHARLETS a obtenu 13 voix ;
- Monsieur Alain DEBRUYNE a obtenu 11 voix ;
- Monsieur Joseph DEMUYSÈRE a obtenu 12 voix ;
- Monsieur Patrick HILLEWAERE a obtenu 13 voix ;

DÉCIDE :

Article 1. - De désigner les personnes ci-après en qualité d'administrateur privé au sein du Conseil d'Administration de la Régie Foncière :

- Monsieur Bernard BONTE ;
- Monsieur Jean-Philippe CHARLETS ;
- Monsieur Patrick HILLEWAERE ;
- Monsieur Joseph DEMUYSÈRE.

Art. 2. – De transmettre la présente décision :

- à Monsieur Tommy LECLERCQ, Gouverneur de la Province du Hainaut - Rue Verte, 13 à 7000 Mons ;
- aux personnes désignées ci-dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire,
(s) C. VANYSACKER.

La Présidente,
(s) A. LEEUWERCK.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur Général,
Cédric VANYSACKER.

La Bourgmestre,
Alice LEEUWERCK.

Séance du 13.06.2025

PRÉSENTS :

Mme Alice LEEUWERCK, Bourgmestre-Présidente ;
MM. Philippe MOUTON, David KYRIAKIDIS, Mmes Marie-Eve DESBUQUOIT et Chantal BERTOUILLE, Échevins ;

MM. Frédéric HALLEZ, Pascal HEYTE, Didier SOETE, Mmes Myriam LIPPINOIS, Sylvie DEMEERSSEMAN, MM. Joël LINDEBOOM, Jean-Baptiste RAMON, Augustin DURNEZ, Vincent BATAILLE, Mme Johanna MOENECLAËY, M. David WERQUIN, Mme Virginie BAELEN, MM. Xavier VERSCHAEVE, Eric DEVOS, Louis VANDAMME, Mmes Florence LAMOOT, Florence DEKIMPE et Chantal VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE, Conseillers Communaux ;

M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

13e objet : Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Collège des Commissaires. Désignation des 2 membres issus du Conseil Communal. Décision.

LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique ;

Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, en particulier les articles L 1231-4 et suivants ;

Vu le décret du Parlement Wallon du 29.03.2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ;

Vu les dispositions de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu sa délibération du 21.12.2001 (18ème objet) relative à la création d'une régie communale autonome dénommée « Régie Foncière » ;

Vu les statuts de la Régie approuvés par la présente assemblée en sa séance du 21.12.2001 (18ème objet a) ;

Attendu qu'en date du 20.03.2002, Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut ne s'est pas opposé à l'exécution de ces délibérations par lettre référencée E0330/54010/COM/02.2/Pat/md ;

Vu les modifications statutaires approuvées par la présente assemblée en ses séances des 26.04.2011 (16ème objet), 25.03.2013 (16ème objet) et 22.06.2018 (7ème objet) ;

Attendu qu'en date du 14.06.2011 et du 17.04.2013, Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut ne s'est pas opposé à l'exécution de ces délibérations par lettres référencées O50004/54010/TG40/2011.4332 et O50004/54010/TG40/2013/00523/Pat/BP ;

Attendu que la décision du 22.06.2018 a été admise à sortir ses effets par l'autorité de tutelle par expiration des délais ;

Attendu que la Régie est réglementairement contrôlée par un Collège des Commissaires ;

Attendu que tous les mandats exercés au sein de la Régie Foncière ont une durée égale à la législature communale, à l'exception de celui du commissaire-réviseur d'une durée de 3 ans ;

Vu les élections communales du 13.10.2024 ;

Vu l'article 31 des statuts de la Régie qui stipule qu'il appartient au Conseil Communal de désigner ces trois commissaires appelés à siéger au sein de ce Collège des Commissaires ;

Attendu que les membres dudit Collège doivent être choisis en dehors du Conseil d'Administration ;

Vu sa décision du 20.02.2025 (38ème objet) désignant les personnes suivantes, issues du Conseil Communal, en qualité de représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Régie Foncière :

Prénom et Nom	Parti politique
Augustin DURNEZ	ENSEMBLE-ECOLO-M.C.I.
Joël LINDEBOOM	ENSEMBLE-ECOLO-M.C.I.
Alice LEEUWERCK	ENSEMBLE-ECOLO-M.C.I.
Pascal HEYTE	ACTION
David WERQUIN	HORIZON

Attendu que 2 commissaires doivent faire partie du Conseil Communal et qu'un commissaire doit être membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (I.R.E.) et est à choisir en dehors du Conseil Communal ;

Attendu que tous les mandats au sein de la Régie Foncière sont exercés à titre gratuit, à l'exception de celui de commissaire-réviseur ;

Vu sa décision en date du 16.12.2024 (4ème objet) désignant la S.P.R.L. JOIRIS, ROUSSEAUX & CO°, ayant son siège Rue de la Biche, 18 à 7000 Mons, comme membre du Collège des Commissaires issu de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, pour le contrôle des comptes de la Régie Foncière portant sur la période allant du 01.01.2024 au 31.12.2026 et ce, pour un montant de 3.484,80 € T.V.A.C./an ;

Attendu qu'il convient dès lors de compléter ledit Collège par deux membres issus du Conseil Communal ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins ;

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1. – De désigner les personnes ci-après en qualité de commissaire afin de siéger au sein du Collège des Commissaires de la Régie Foncière :

- Monsieur David KYRIAKIDIS, Échevin ;
- Madame Virginie BAELEN, Conseillère Communale.

Art. 2. – D'envoyer la présente décision en simple exemplaire :

- à Monsieur Tommy LECLERCQ, Gouverneur de la Province du Hainaut - Rue Verte, 13 à 7000 Mons ;
- aux membres du Conseil susvisés.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire,
(s) C. VANYSACKER.

La Présidente,
(s) A. LEEUWERCK.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur Général,
Cédric VANYSACKER.

La Bourgmestre,
Alice LEEUWERCK.

EXTRAITS DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23.05.2025

Présents :

M. Joël LINDEBOOM, Président ;
Mme Alice LEEUWERCK, Vice-présidente ;
M. Jean-Philippe CHARLETS, Secrétaire ;
M. David WERQUIN, Trésorier ;
M. Augustin DURNEZ, Trésorier adjoint ;
M. Pascal HEYTE, administrateur, représentants de la Ville ;
MM. Bernard, BONTE et Joseph DEMUYSERE, administrateurs privés ;
Mme Amélie DEMOEN, employée communale affectée à « Plugstreet 14-18 expérience » ;
M. Grégory DI MICHELE, agent Service Logement – Ville ;
Mme Litcia MORANDINI, employée communale – coordinatrice pédagogique de la Ville ;
Mme Manon POTTEL, stagiaire affectée à « Plugstreet 14-18 expérience ».

2ème objet : Installation des nouveaux membres et désignation des Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier.

En sa séance du 20.02.2025, le Conseil Communal a désigné, à la proportionnelle, conformément aux articles 167 et 168 du Code Électoral, les 5 représentants de la Ville composant le Conseil d'Administration de la Régie Foncière.

En sa séance du 24.04.2025 (40ème objet), le Conseil Communal a désigné, à la proportionnelle, conformément aux articles 167 et 168 du Code Électoral, les 4 administrateurs « privés » (c'est à dire non-membres du Conseil Communal composant le Conseil d'Administration de la Régie Foncière.

Ce jour, sont déclarés comme administrateurs de la Régie Foncière :

•Mme Alice LEEUWERCK, administratrice, représentante de la Ville et Bourgmestre de Comines-Warneton ;
•M. Joël LINDEBOOM, administrateur, représentant de la Ville ;
•M. Pascal HEYTE, administrateur, représentant de la Ville ;
•M. Augustin DURNEZ, administrateur, représentant de la Ville ;
•M. David WERQUIN, administrateur, représentant de la Ville ;
•M. Bernard BONTE, administrateur privé ;
•M. Jean-Philippe CHARLETS, administrateur privé ;
•M. Patrick HILLEWAERE, administrateur privé ;
•M. Joseph DEMUYSERE, administrateur privé ;

L'article 25 des statuts stipule que la présidence du Conseil d'Administration, tout comme la présidence de séance, revienne toujours à un membre du Conseil Communal. Dès lors, conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, désigne :

•M. Joël LINDEBOOM à la fonction de Président ;
•Mme Alice LEEUWERCK à la fonction de Vice-Président(e).

Conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts, le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité :

•M. Jean-Philippe CHARLETS à la fonction de Secrétaire.

De plus, le Conseil d'Administration désigne, à l'unanimité, M. David WERQUIN comme Trésorier. Il est également proposé de créer un poste de Trésorier adjoint afin de suppléer le Trésorier principal dans sa mission. M. Augustin DURNEZ est désigné à ce poste.

M. Joël LINDEBOOM prend la présidence de la séance.

3ème objet : Désignation des membres du Bureau Exécutif.

Il est rappelé qu'en vertu des articles 28 et 30 des statuts, le Bureau Exécutif est composé de 3 membres et est chargé, conformément à l'article L 1231-5, §3 du Code de la Démocratie Locale et de la

Décentralisation, de la gestion journalière, de la représentation quant à cette gestion ainsi que de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration.

Il est proposé, par souci de cohérence dans la gestion journalière de la Régie Foncière, que les membres ayant été désigné lors du point précédent intègrent le Bureau Exécutif.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de désigner les personnes suivantes comme membres du Bureau Exécutif :

M. Joël LINDEBOOM
Mme Alice LEEUWERCK
M. Jean-Philippe CHARLETS

De plus, il consent expressément la délégation au Bureau Exécutif.

Il propose également que le Trésorier ainsi que le Trésorier adjoint assistent aux réunions du Bureau Exécutif à titre consultatif, sans voix délibérative.

La présente délibération sera communiquée au Gouvernement Wallon conformément aux dispositions du décret du 29.03.2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Joël LINDEBOOM - Président de la Régie Foncière